

QUI EST CONCERNE PAR LA FICHE DE REACTUALISATION ?

Tous les jeunes qui ont déjà complété un Dossier Unique d'Inscription (DUI) à l'exception des sixièmes et des secondes (renouvellement obligatoire).

Une fiche de réactualisation doit être complétée pour chaque jeune de la famille.

La fiche de réactualisation est un document pdf modifiable. Complétez la électroniquement en utilisant le logiciel Adobe Acrobat Reader, disponible en téléchargement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>

QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE A LA FICHE DE REACTUALISATION ?

- fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.

- une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom du jeune)

- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde

- en cas de garde alternée, fournir obligatoirement un calendrier de garde alternée signé par les deux parents

- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) du mois de janvier 2020

Un exemplaire des justificatifs par famille est suffisant. Attention ! Vous devez impérativement vous munir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde, ...)

- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse

- Changement de domiciliation bancaire (prél. auto.) : fournir un nouveau rib et un nouveau mandat de prélèvement

- Changement de coordonnées téléphoniques: contactez le Service Enfance-Jeunesse au 05.62.13.21.83

QUAND ET OU LA RETOURNER ?

Elle doit être ramenée dûment complétée, signée, accompagnée des justificatifs demandés et **envoyée par courrier ou déposée au Guichet Unique** (7, Impasse Max Baylac – 31170 TOURNEFEUILLE)

à partir du lundi 2 mars et jusqu'au vendredi 13 mars 2020

Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) ne pourra être traité.

Les fiches de réactualisation qui n'auront pas été déposées dans ces délais devront être remises au guichet Familles à partir du 31 août.

Attention : dans ce dernier cas, en raison du délai nécessaire à l'enregistrement des dossiers, le jeune ne pourra pas fréquenter l'accueil des mercredis 2 et 9 septembre 2020.

QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER :

LE GUICHET FAMILLES - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : guichet@mairie-tournefeuille.fr

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le jeudi (ouvert de 8h30 à 12h30 - Fermé l'après-midi).

LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - Tél.: 05.62.13.21.80

Renseignements Administratifs des Accueils de loisirs - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91

Le service est ouvert le lundi au vendredi de 9h à 17h